

Commune de Watermael-Boitsfort

Service de l'Urbanisme

Samantha Crunelle

Echevine de l'Urbanisme a.i.

Place Antoine Gilson, 1

B - 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/06/2024

N/Réf. : WMB20315_726_PU

Gest. : GM-TS

V/Réf. : URB1354

Corr: Rollet Bertrand

NOVA : 17/AFD/1926162

WATERMAEL-BOITSFORT. Rue des Trois Tilleuls, 30

(= partiellement en zone de protection de la Cités-jardins Logis et Floréal classé comme ensemble)

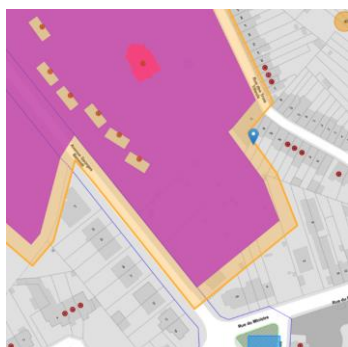
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: transformer et rénover un immeuble à appartements

Demande de la Commune du : 24/05/2024

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 17/05/2024, reçu le 24/05/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 05/06/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Façades avant et arrière du bâtiment ; situation existante et projetée. Documents extraits du dossier de demande.

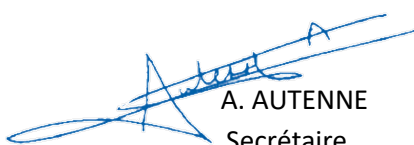



Façade à rue. Document extrait du dossier de demande.

Avis

Seul le fond de la parcelle est situé dans la zone de protection des cités-jardins 'Le Logis et Floréal'. Les travaux prévus concernent l'immeuble à rue, qui n'est pas repris dans le périmètre de la zone de protection. Ces travaux n'ont pas d'impact sur les cités-jardins et n'appellent pas de remarque d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président